

quelque chose qui la pousse invinciblement à l'activité commerciale et à l'égalité politique.

Solon trouva donc à Athènes des mœurs démocratiques avec leur conséquence ordinaire, l'agitation, le désordre, les divisions. Avant lui, deux tentatives avaient été faites pour imposer un joug à ces mœurs. L'une était comme un effort désespéré d'un législateur farouche, qui, sentant le besoin de retremper Athènes, avait imaginé de la retremper dans le sang. La rigueur outrée de la loi de Dracon l'avait fait promptement rejeter. Le Crétois Epiménide, saint et mystérieux personnage, qui passait pour entretenir un commerce avec les dieux, était venu dans Athènes; il avait été reçu avec respect, comme un homme divin que le ciel inspirait; mais le prophète dorien avait bientôt compris que les mœurs des Athéniens se refusaient à la constitution qu'il eût pu leur donner, et après avoir prescrit quelques observances religieuses, il s'était retiré presque sans laisser de trace. L'anarchie était au comble. Chacun prétendait ordonner l'État à sa fantaisie. Les habitants de la montagne, ceux de la plaine, ceux du rivage, voulaient une constitution différente en rapport avec leurs habitudes et leurs besoins. L'inégalité des fortunes qui, terrible là où elle n'est contre-balancée par nulle autre inégalité, écrase les États démocratiques de sa tyrannie, la plus insolente et la plus impitoyable de toutes; l'inégalité des fortunes était poussée à ce point, que la propriété territoriale se trouvait concentrée dans les mains du petit nombre, et qu'il ne restait à la multitude que la misère et des dettes. Les uns prétendaient tout garder, les autres demandaient l'abolition des dettes

et le partage des terres. La société était dans une crise violente qui semblait devoir la briser. C'est alors que Solon parut.

Nous avons vu à Sparte un législateur donner comme en Orient la religion pour base à la politique, et à ce titre, exercer une grande puissance sur les sentiments et les mœurs des hommes. Solon est le premier qui ose se passer de cet imposant appui. A peine cite-t-on à son sujet un oracle incertain. Que nous sommes loin de cette intervention perpétuelle de Delphes dans la législation de Lycurgue! — Pour Solon, son existence n'a rien d'incertain ni de merveilleux, elle ne se perd point dans la nuit des âges héroïques, elle ne touche point au monde de la mythologie. Solon n'est point un Héraclide sur lequel se soient conservés des traditions plus poétiques que vraisemblables; sa vie est simple, son extraction médiocre. Il ne parle point d'en haut, il ne change point les bases de la société; mais, choisi par ses égaux pour leur donner des lois, il s'applique à chercher ce qui, pour eux, est à la fois désirable et possible. Il tient compte des circonstances, des obstacles, négocie avec les partis, compose avec les intérêts, en abolissant les dettes, laisse espérer qu'il partagera les terres, traite la législation et la politique avec un art encore inconnu; enfin, comme il le dit lui-même, il ne veut pas donner aux Athéniens, les meilleures lois imaginables, mais les meilleures qu'ils puissent supporter. Se plaçant dans ce point de vue, il est évident qu'il tiendra grandement compte des mœurs dans ses lois, que celles-ci ne viseront guère à autre chose qu'à être l'expression des premières, tout au plus à les corriger indirectement, à tirer

des mœurs mêmes de quoi modérer leurs inconvénients, mais non à les plier ou à les détruire.

Les mœurs athéniennes étaient, nous l'avons vu, démocratiques. La loi de Solon sera démocratique comme elles. Cette législation n'aura qu'un but : organiser et régulariser les éléments démocratiques contenus dans les mœurs.

Ainsi elle prescrira l'activité, l'industrie, elle encouragera aux arts mécaniques⁴, autant que Lycurgue cherchait à en détourner, car elle s'adresse à une population industrielle et mercantile, et Lycurgue s'adressait à une population conquérante, qui ne se plaisait qu'aux travaux de la guerre, et ressentait un dédain tout aristocratique pour les occupations manuelles.

Il y aura à Athènes une assemblée populaire qui décidera souverainement, sans contradiction et sans appel. En effet, comment persuader à ce peuple ardent, inquiet, jaloux, qu'il s'en rapporte à d'autres qu'à lui-même sur ce qui touche à ses intérêts ou à sa gloire? Comment obtenir de lui qu'il se prive du plaisir de débiter, de haranguer, de juger? Ce qu'il lui faut, c'est cette vie de l'agora, oisive et passionnée. Solon ne tentera point d'éloigner le peuple de la place publique, de la tribune, car cette multitude ingénieuse et vaine se sent capable de tout oser et se croit propre à tout faire. Mais Solon, qui lui-même est Athénien, est aussi ingénieux que pas un de ses compatriotes; Solon parviendra, tout en caressant les sentiments populaires, à les diriger. A force d'adresse, il saura trouver au sein de cette

⁴ Un fils à qui son père n'avait pas fait apprendre un métier était dispensé par Solon de le nourrir dans sa vieillesse.

démocratie de quoi la modérer à son insu. Tout citoyen doit voter; mais en exigeant qu'on appelle d'abord au scrutin ceux qui ont plus de trente ans, il espère entraîner les autres par l'ascendant de l'exemple, et refroidir l'emportement de la jeunesse, en lui laissant le temps de la réflexion. Tout Athénien a droit de monter à la tribune, mais Solon limite indirectement le nombre des orateurs, par une censure préalable de leurs mœurs. Quiconque aura frappé son père ou sa mère, refusé de les nourrir ou de les loger, jeté son bouclier dans la bataille, etc., s'il ose haranguer ses concitoyens, pourra être accusé par eux. Enfin Solon transporte l'initiative du peuple au conseil des quatre cents; le peuple délibère, mais seulement sur ce que le conseil a proposé. Et remarquez comment se forme ce conseil : ce ne peut être au nom d'aucun privilège, l'altière démocratie d'Athènes ne le souffrirait pas. Qui donc indiquera ceux qui doivent en faire partie? Le sort, la fève blanche ou noire. Ainsi Solon cherche un tempérament à la démocratie, dans le hasard qu'il juge être quelquefois moins aveugle qu'elle, et la passion de l'égalité populaire est amenée par l'habileté du législateur à cette concession, sans s'apercevoir de ce qu'elle fait, sans songer que c'est au fond le hasard qui est le père de toute inégalité.

La division des Athéniens en quatre classes d'après la fortune, analogue à celle de Servius Tullius et à notre principe actuel du cens, est entièrement dans l'esprit démocratique, car elle repose sur un fondement mobile, la richesse. D'ailleurs les emplois politiques étaient accessibles aux trois classes supérieures, la dernière seule en était exclue; et encore Solon, comme pour

réparer cette infraction au principe démocratique, se hâta d'abandonner à cette quatrième classe les emplois judiciaires, en manière de dédommagement. Toute la constitution athénienne était donc basée sur la richesse. Solon n'avait pas trouvé d'autre principe social existant; il fut obligé de tout rapporter à celui-ci, et Athènes serait peut-être tombée, malgré Solon, à ce degré d'abaissement moral où peuvent descendre les républiques dont le mobile unique est l'argent, si l'esprit mercantile n'eût trouvé un contre-poids naturel dans l'ascendant de l'éloquence et le pouvoir du génie. Solon luttait contre l'égoïsme, qui est le danger des démocraties, qui s'y montre tour à tour sous les traits de l'ambition ou de l'indolence. Il s'efforçait d'unir entre eux les citoyens, d'en faire un corps composé de membres solidement attachés les uns aux autres. Sa tâche était d'autant plus difficile, qu'il était dénué de tout point d'appui religieux ou aristocratique; et c'est dans les ressources et les expédients, dont il s'avisa pour y suppléer, qu'il fit éclater surtout une merveilleuse industrie. Recevant le mot d'ordre des mœurs capricieuses du peuple athénien, il voulait cependant lui donner des mœurs plus fortes, plus compactes, pour ainsi dire. C'est dans ce but qu'il fit un devoir à tout citoyen de prendre un parti en cas de division politique, qu'il permit à chacun de se constituer accusateur au nom d'une femme, d'un enfant outragé, et déclara l'offense faite à tout particulier crime contre l'État.

Car, quelque différente que fût de la hardiesse et de l'autorité de Lycurgue la sagesse timide, la circonspection prudente et délicate de Solon, il cherchait aussi,

bien que d'une manière plus détournée, à agir par la loi sur les mœurs.

Du reste, il y avait dans les mœurs athéniennes une dignité native, un goût inné d'élégance qui les accompagnaient jusqu'au sein de leurs désordres et tempéraient leurs égarements. Une délicatesse de sentiment mêlée quelquefois de grandeur suppléait heureusement à la loi et la corrigeait. C'était ce qui donnait de la force à la sentence par laquelle on privait un Athénien de l'honneur en le déclarant *atimos*. Le grand nombre de cas auxquels cette peine était appliquée prouve qu'elle produisait un effet considérable, et une pareille loi ne produit d'effet qu'autant que son arrêt est ratifié par les mœurs.

Certes, l'ambition et l'intrigue avaient un jeu bien vaste dans un pays comme Athènes, où elles pouvaient rapidement conduire à tout; mais il faut se souvenir que plusieurs de ces magistratures, objet de tant de brigues, ne donnaient d'autre privilège que le droit de dépenser sa fortune au service de l'État. Tel était le privilège des triérarques, qui fournissaient des galères à la république, celui des choréges, qui se chargeaient des soins du théâtre, car le théâtre, la musique, la danse étaient choses publiques, officielles, pour ainsi dire. Les archontes nommaient en pleine assemblée les joueurs de flûte chargés d'accompagner les danses publiques, et il n'était permis ni à un étranger ni à un Athénien flétri de se mêler à ces danses.

Aimable peuple dont les lois ne dédaignaient pas de régler les nobles plaisirs! La législation de Solon recommandait qu'on se gardât de confondre les divers modes

de musique, et Platon commence son dialogue sur les lois, qui renferme sa politique positive, par établir l'importance des chants et des chœurs de danse pour le gouvernement des États.

A un tel peuple il appartenait d'avoir un poète pour législateur.

Ce législateur, adressant en vers des conseils à ses concitoyens qui lui ont demandé une constitution, offre un spectacle plein de grâce qu'Athènes seule pouvait donner.

Solon ne réclama point pour ses lois, comme Lycurgue, une éternelle durée. Le sol athénien était trop mobile et trop léger pour qu'il pût concevoir une telle espérance; il ne demanda pour elles que cent années, et cette demande même ne lui fut pas même accordée.

A peine s'était-il éloigné que l'ancienne anarchie recommença, puis vint la tyrannie. Tyran aimable et spirituel, comme il fallait être pour subjuguier des Athéniens, Pisistrate se saisit par la ruse d'un pouvoir qu'il conserve par l'indulgence et la douceur. En vain le vieux Solon parcourt les rues d'Athènes les armes à la main, pour exciter ses concitoyens à défendre son ouvrage. Pisistrate le va visiter, honore et captive sa vieillesse. Du reste, les lois de Solon étaient si bien accommodées au génie des Athéniens, que celles de Pisistrate furent conçues dans le même esprit. C'est par là que la législation de Solon, quoique altérée à diverses reprises, ne périt jamais tout entière; elle ne se maintenait pas comme celle de Lycurgue, par sa roideur et son inflexibilité, mais elle résistait par sa souplesse même.

Solon survécut à la forme de gouvernement qu'il avait instituée; mais le caractère de sa législation dura autant que les mœurs des Athéniens, dont elle était le résultat et l'image.

Athènes supporta la tyrannie tant qu'elle fut douce et brillante; quand, sous les fils de Pisistrate, elle devint pesante et dure, l'humeur indépendante de ce peuple en fut irritée et une conspiration vraiment athénienne se forma: c'est une conspiration au milieu d'une fête; ce sont de jeunes amis cachant leurs poignards sous des branches de myrte. La législation de Solon reparait, mais Clisthène, qui l'a rétablie, l'altère; plus docile encore aux goûts démocratiques des Athéniens, il pousse leur constitution plus avant dans cette voie. De quatre tribus il en fait dix et multiplie par là l'activité politique dans l'État. Dès ce moment, une agitation toujours plus inquiète précipite un peuple ardent vers une démocratie sans règles. En même temps l'exaltation populaire, qui transporte tous les esprits, enfante des prodiges dans la guerre, dans l'éloquence, dans la poésie, dans les arts. Et quand vint le grand combat contre l'Asie, ce fut cette Athènes bouillante et indisciplinée qui s'élança au premier rang; ce fut elle qui, à Marathon, étonna les masses orientales en se précipitant sur elles avec une insouciance ardeur, comme pour une lutte de la palestre. Rien en Grèce ne fut comparable à ce fougueux et brillant héroïsme. Les Spartiates surent mourir avec leur roi aux Thermopyles, les Athéniens proscrivaient leurs généraux et battaient les Perses sur la terre et sur la mer. Quelle législation eût pu résister à l'emportement du triomphe, à l'ivresse d'une telle gloire? Com-

ment disputer quelque chose à une démocratie de héros, à une populace pleine de grâce et de génie? Personne ne pouvait en avoir la pensée, et le sage Aristide lui-même céda au torrent. Il ouvrit la porte de toutes les dignités à la masse entière des citoyens, sans en excepter cette quatrième classe que la prudence de Solon avait exclue des emplois politiques. Dès lors les faibles barrières que les lois avaient tenté d'opposer aux mœurs démocratiques tombèrent. Ces mœurs débordèrent avec une impétuosité sans frein. Ce fut quand l'État, battu par le flot populaire, allait s'écrouler, qu'il y eut pour Athènes un moment d'activité, de splendeur, de gloire, unique dans les annales du genre humain. Toutes les facultés du peuple le mieux doué de la terre firent explosion à la fois. Périclès, qui a attaché son nom à cette époque merveilleuse, lança le char de l'État dans cette carrière où il devait fournir une course si brillante et si rapide, et se briser dans son triomphe, au milieu des applaudissements de la Grèce et du monde.

Sans doute il fallait, pour produire cette époque extraordinaire, que l'âme de chaque citoyen fût excitée par les agitations et les orages de la démocratie; il fallait le souffle brûlant du vent populaire pour épanouir au milieu de la tempête cette fleur éblouissante.

Mais ce vent fécondant et terrible avait déposé dans cette fleur un germe de mort; Athènes eut là, dans l'histoire du genre humain, une heure incomparable, mais l'heure d'après il fallut mourir.

Cette fièvre, qui lui avait fait faire de si grandes choses, précipita sa fin; le génie ionien, au plus fort de son

exaltation démocratique, rencontra pour son malheur le génie dorien, qui depuis longtemps attachait sur lui un œil dédaigneux et menaçant. Les deux génies luttèrent; et cette lutte dura vingt-sept années. L'Ionien ne manqua pas de courage, mais de suite et de patience. Le Dorien le terrassa froidement et le fit esclave. La Sparte de Lycurgue fut plus forte que l'Athènes de Solon.

Mais Athènes ne savait pas servir longtemps; elle ne pouvait surtout endurer l'humeur sombre de ses tyrans; ses mœurs se soulevèrent contre eux et les chassèrent. Alors se présenta pour elle un vainqueur qui lui convenait mieux.—Alexandre était un maître assez brillant pour succéder à Pisistrate et à Périclès. Athènes qui, comme tous les autres États démocratiques de l'antiquité, inclina toujours à la tyrannie, Athènes, le pays de la finesse et de la gloire, se laissa prendre aux ruses de Philippe et vaincre aux exploits d'Alexandre.

Enfin, tous les peuples de la Grèce perdirent l'un après l'autre leur liberté en perdant les mœurs de la liberté.

La ligue achéenne fut un dernier effort pour la défendre, quand déjà elle n'existait plus que dans la pensée de deux jeunes rois et de quelques nobles femmes de Sparte, quand elle mourait de la main du bourreau dans la prison d'Agis, ou gisait dans les rues d'Alexandrie, sous les cadavres de Cléomène et de ses vaillants compagnons. Il était trop tard. En vain la Grèce entière applaudit au Romain qui la déclarait libre, les maîtres du monde ne pouvaient décréter la liberté. On décrète la mort, mais non pas la vie. Avec les an-

ciennes mœurs, l'ancienne société grecque avait péri. C'était le peuple romain qui la remplaçait désormais sur la scène du monde. Puisque la Grèce est morte, suivons l'univers, passons aux Romains.

II

ROME

Quand on arrive à ce peuple, on se sent écrasé par l'idée d'une immense grandeur; la pensée plie sous la majesté de ce nom devant qui s'est incliné l'univers. On éprouve alors quelque chose de ce respect qui prend le voyageur étonné de se trouver au pied du Capitole.

La société romaine est la plus forte qu'aient instituée les hommes. On l'a pu voir en ce que, s'étant mesurée avec toutes les autres, non-seulement elle les a vaincues, mais elle leur a imposé son génie.

Le monde romain, tel a été le nom de son empire; en effet, le monde presque tout entier lui appartenait. La société romaine se confondait avec la société du genre humain. Quand elle a péri, la civilisation antique s'est écroulée, et c'est de son sein que la civilisation moderne est sortie. Nous voici donc au centre de l'histoire; où serait-il plus curieux de contempler l'action réciproque des lois et des mœurs que chez un peuple qui a donné